



TEXTE ADOPTÉ n° **241**

« *Petite loi* »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

29 janvier 2004

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation
des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée
et de la zone atlantique adjacente.*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : **63** (2001-2002), **118** et T.A. **52** (2002-2003).

Assemblée nationale : **550** et **1344**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ensemble deux annexes), signé à Monaco le 24 novembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 janvier 2004.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 550.



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rapports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :
<http://www.assemblee-nationale.fr>

33 rue de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide Briand - 75007 Paris

Texte adopté n° 241 du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente. (texte définitif)